

# Avis à la population

## Réunion d'information préalable du public

L'Intercommunale IDEPP, dont le siège social est établi Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré,

informe le public qu'elle prévoit d'introduire auprès de la Ville de Mons une demande de permis unique de classe 1 relative à l'implantation et l'exploitation d'installations de traitement de déchets (centre de tri, installation de prétraitement de déchets, installation de compostage, installation de biométhanisation, installation de broyage d'encombrants, stockage temporaire et transbordement de déchets ménagers).

sis Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré,

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, une étude d'incidences sur l'environnement doit être réalisée.

Cette réunion d'information a pour objet de permettre au demandeur de présenter son projet, de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences sur l'environnement, de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, tous citoyens est invité à assister à la réunion préalable du public qui sera organisée le :

**Lundi 24 octobre 2011 à 19h**

**Au réfectoire de l'école communale d'Havré**

**Rue Doyen, 48 à 7021 Havré**

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Mons – Grand Place 7000 Mons – Cellule Environnement, en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Pour de plus amples informations:

Demandeur du permis :

Intercommunale IDEPP

Mme Nathalie Brunelle

Rue du Champ de Ghislage, 1

7021 Havré

Bureau d'études agréé pour l'EIE :

ARCEA

Chaussée de Binche, 30

7000 Mons

Tel : 065/39.59. 00